



ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DU BTP
DES ALPES-MARITIMES

6, rue du Docteur Richelmi - 06359 NICE Cedex 4 - Téléphone : 04 92 90 48 70 - Fax : 04 92 12 80 67
SIRET 310 069 018 00011 - CODE NAF 8622C - TVA intracommunautaire FR 55 310 069 018

APST BTP 06

Dossier d'affiliation

Nice, le

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre **dossier d'affiliation** à notre Service.

Ce dossier est composé :

- **convention d'affiliation, à compléter et à signer**
- **facture d'affiliation**

Votre affiliation sera effective dès réception, par nos Services, de l'ensemble **des pièces accompagnées du règlement** correspondant à la facture d'affiliation.

Les Statuts et Règlement intérieur de notre Association sont consultables et téléchargeables sur notre Site www.apstbtp06.com

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Président de l'APST BTP 06



APST BTP 06

**ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DU BTP
DES ALPES-MARITIMES**

6, rue du Docteur Richelmi - 06359 NICE Cedex 4 - Téléphone : 04 92 90 48 70 - Fax : 04 92 12 80 67
SIRET 310 069 018 00011 - CODE NAF 8622C - TVA intracommunautaire FR 55 310 069 018

Réservé Service

Affilié n°

Année d'affiliation

CONVENTION D’AFFILIATION

Entre

d'une part,

l'Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dénommée : **APST BTP 06**,
Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics des Alpes-Maritimes,
sise : 6, rue Dr Pierre Richelmi - Immeuble Le St-Luc - 06359 NICE Cedex 4,
représentée par son Président en exercice

et

d'autre part,

ci-après, dénommé « L’AFFILIE »

RAISON SOCIALE DE L’ENTREPRISE*

.....

Nom et prénom du responsable de l'entreprise*

.....

Adresse de l'entreprise * N° Rue

.....

Code Postal Ville

N° téléphone fixe * N° téléphone mobile * N° télécopie

Adresse@mail *

Nom de l'interlocuteur * Fonction*

Adresse de facturation et de correspondance si différente *

.....

Code NAF * Activité de l'entreprise *

N° SIRET *

Date de création Effectif total

CSE *: OUI NON (*Rayer la mention inutile*)

Si la comptabilité-salaires de l'entreprise est tenue par **un cabinet comptable** :

Nom, adresse et téléphone

.....

*** Mentions obligatoires**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent et garantissent un droit d'accès et un droit de rectifications des données administratives vous concernant.

Il a été convenu ce qui suit :

L'APST BTP 06, Service Interentreprises de Prévention et de Santé au Travail du BTP des Alpes-Maritimes, a été créée conformément aux dispositions de la loi n°46-2195 du 11 octobre 1946, relative à l'organisation des Services Médicaux du Travail. La présente Convention a pour objet de fixer les conditions suivant lesquelles ce service sera assuré par l'APST BTP 06.

➤ MISSIONS

L'APST BTP 06 effectuera ses prestations de Service de Prévention et de Santé au Travail auprès des salariés de l'AFFILIE, suivant les modalités notamment prévues par :

- la loi n° 46-2195 du 11 octobre 1946,
- le décret 2004-760 du 28 juillet 2004,
- la loi du 20 juillet 2011, les décrets du 30 janvier 2012,
- le décret n° 2014-423 du 24 avril 2014 relatif à l'application des dispositions relatives à la santé au travail aux travailleurs éloignés,
- la loi Santé au Travail du 2 août 2021
- les Statuts et le Règlement intérieur de l'APST BTP 06.

Le Médecin du travail réalisera sa mission conformément aux disposition de la loi du 2/8/21 et de ses décrets d'application.

Pour effectuer son action en milieu de travail, l'APST BTP 06 dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'infirmiers, de techniciens et d'ingénieurs en prévention, d'assistants en santé et sécurité au travail, d'assistants sociaux.

➤ COTISATIONS

Il est formellement convenu que les tarifs de cotisation indiqués ci-dessous et sur le bulletin d'affiliation joint, sont valables pour l'année en cours et révisables à tout moment par décision du Conseil d'Administration de l'APST BTP 06.

Les droits d'entrée sont perçus une seule fois, à la signature du contrat d'affiliation. Ils s'élèvent à **55 € HT**

Le tarif de cotisation de l'année d'affiliation est le suivant : **124,00 € HT**

Le tarif *per capita* applicable est le même quelle que soit la catégorie de surveillance médicale de l'affilié (SIG, SIA ou SIR).

L'affilié est tenu de s'acquitter du montant de sa cotisation, TVA comprise.

Des pénalités sont applicables pour tout rendez-vous non honoré et non excusé, 72 heures au moins à l'avance, et sont facturés sur la base du montant unitaire défini par le Conseil d'Administration. (35,00 € HT par rendez-vous non honoré)

Le présent contrat, prend effet à réception du dossier, dûment complété et accompagné du règlement de la facture d'affiliation. Il est conclu pour une durée d'un an.

L'AFFILIE reconnaît expressément avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'APST BTP 06 et s'engage ainsi à respecter les obligations qui en résultent.

Fait à Le

Le Président
(signature et cachet)



ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DU BTP
DES ALPES-MARITIMES
6, rue du Docteur Richelmi - 06359 NICE Cedex 4 - Téléphone : 04 92 90 48 70 - Fax : 04 92 12 80 67
SIRET 310 069 018 00011 - CODE NAF 8622C - TVA intracommunautaire FR 55 310 069 018

APST BTP 06

Réservé Service
Affilié (Trav. Ind) n°
Année d'affiliation

FACTURE D’AFFILIATION

RAISON SOCIALE DE L’AFFILIE

.....
.....

ADRESSE DE L’ETABLISSEMENT

.....
.....

			montants
<i>Droit d'adhésion</i>	a	>	55,00 €
<i>Cotisation annuelle</i>	b	>	124,00 €
<i>Total HT</i>	a + b	=	179,00 €
<i>TVA 20 % du total HT</i>		>	35,80 €
Total TTC à régler à l'ordre de APST-BTP 06		=	214,80 €

Cocher le mode de paiement retenu :

Chèque

Votre affiliation sera prise en compte dès réception de votre dossier d'affiliation accompagné de votre règlement.

Date :

Nom du signataire :

Cachet et signature :